

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

Convocation en date du 29 juin 2022,

Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2022027

**Objet : RIFSEEP Modification des
montants de référence**

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE –
Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean
Marc THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – André MOINGEON -

CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET

CCMP : Christine FRANCOIS

3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT

CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par le suppléant :

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX – Benjamin

RAQUIN pouvoir à Jean Luc ROUX

CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN

CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS

Excusés :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU –
Patrick BOUVARD -

CCPA : Max ORSET – Paul VERNAY

CCMP : Claude CHARTON

3CM : Philippe GUILLOT- VIGNOT

CCV : Guy DUPUIT

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric
TOSEL -

CCD : Sonia PERI

Pour rappel, le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est composé de 2 parties :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertises (IFSE) fixée en tenant compte du niveau de responsabilité, d'expertises et de sujétions dans l'exercice des fonctions occupées. Elle est modulée selon l'expérience professionnelle avec l'approfondissement des savoirs, les connaissances acquises de la pratique et l'élargissement des compétences.
- Le Complément Indemnitare Annuel (CIA) qui prend en compte l'engagement et la manière de servir appréciée au moment de l'entretien professionnel.

Madame Hélène BROUSSE, Vice-présidente marchés - affaires administratives rappelle les délibérations

- D2018040 du 13 décembre 2018 pour la modification de l'IFSE,
- D2021044 du 30 novembre 2021 sur le Complément Indemnitare Annuel.

Madame BROUSSE présente les nouveaux montants de référence pour les groupes de fonctions pour la part IFSE à compter du 1^{er} août 2022,

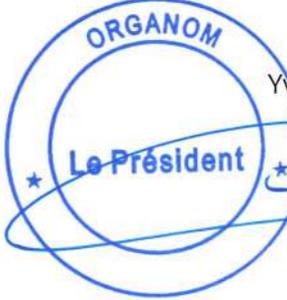
Groupe de fonction RIFSEEP	Montant de base annuel			
	IFSE minimum	IFSE maximum	CIA minimum	CIA maximum
A1	21 000	32 000	0	2 100
A2	11 000	22 000	0	1 100
A3-B1	10 000	15 000	0	1 000
B2	8 000	11 000	0	800
B3-C1	7 000	10 000	0	700
C2	4 000	6 000	0	500

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la modification des montants de référence pour la part IFSE

FIXE les nouveaux montants de référence pour les différents groupes d'emplois tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.



Yves CRISTIN
Président